

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE  
SIÈGE : SHAWINIGAN  
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,  
MASKINONGÉ ET SAINT-AURICE

CE 0618-02

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 29 mai 2018 vers les 18 h 30 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum, sous la présidence de madame Nancy Gélinas, les membres suivants :

Madame Raymonde Cossette, commissaire  
Monsieur Yves Cossette, commissaire représentant du comité de parents  
Monsieur Luc Gaudreault, commissaire  
Madame Line Lecours, commissaire  
Madame Patricia Pépin, commissaire

Participe à cette séance, le directeur général, monsieur Denis Lemaire.

Sont aussi présents, le personnel hors cadre et cadre :

Monsieur Richard Boyer, directeur des Services des ressources humaines  
Monsieur Jean-François Gamache, directeur du Service du secrétariat général et secrétaire général

## 1. Adoption de l'ordre du jour

### RÉSOLUTION CE 47 0518 :

Madame la commissaire Raymonde Cossette PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document CE 0518-01 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

## 2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

### RÉSOLUTION CE 48 0518 :

Chaque membre présent du comité exécutif ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 24 avril 2018 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Patricia Pépin PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire inscrit sur le document CE 0518-02 soit approuvé tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

### **3. Sujets présentés par les Services des ressources humaines**

#### **3.1 Congés sabbatiques à traitement différé**

##### **RÉSOLUTION CE 49 0518 :**

CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont demandé un congé sabbatique à traitement différé;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE d'accorder un congé sabbatique à traitement différé, conformément à la convention collective les concernant, aux personnes suivantes :

- Madame Dominique Bareil, enseignante à l'école Sainte-Marie de Saint-Boniface, congé d'une durée de six (6) mois, soit les 100 derniers jours de l'année 2022-2023, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2018;
- Madame Valérie Bellemare, enseignante à l'école des Boisés de Saint-Alexis-des-Monts, congé d'une durée de six (6) mois, soit les 100 derniers jours de l'année 2020-2021, dans un plan de trois (3) ans, entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2018;
- Madame Kim Boisjoly, enseignante à l'école secondaire Val-Mauricie de Shawinigan, congé d'une durée de six (6) mois, soit les 100 derniers jours de l'année 2019-2020, dans un plan de trois (3) ans, entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2018;
- Madame Nancy Cadotte, enseignante à l'école Antoine-Hallé de Shawinigan, congé d'une durée de six (6) mois, soit les 100 premiers jours de l'année 2021-2022, dans un plan de quatre (4) ans, entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2018;
- Madame Manon Chartray, enseignante à l'école de l'Énergie de Shawinigan, congé d'une durée de six (6) mois, soit les 100 derniers jours de l'année 2020-2021, dans un plan de quatre (4) ans, entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2018;
- Madame Annie Côté, enseignante à l'école secondaire des Chutes de Shawinigan, congé d'une durée de six (6) mois, soit les 100 derniers jours de l'année 2019-2020, dans un plan de deux (2) ans, entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2018;

- Madame France Déchêne, enseignante à l'école Immaculée-Conception de Shawinigan, congé d'une durée de six (6) mois, soit les 100 derniers jours de l'année 2022-2023, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2018;
- Madame Kathleen Guay, enseignante à l'école secondaire Val-Mauricie de Shawinigan, congé d'une durée de six (6) mois, soit les 100 derniers jours de l'année 2020-2021, dans un plan de trois (3) ans, entrant en vigueur le 30 août 2018;
- Madame Fabienne Giroul, enseignante à l'école Sainte-Marie de Saint-Boniface, congé d'une durée de six (6) mois, soit les 100 derniers jours de l'année 2019-2020, dans un plan de trois (3) ans, entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2018;
- Monsieur Guy Loranger, enseignant à l'école Sainte-Marie de Saint-Boniface, congé d'une durée de six (6) mois, soit les 100 derniers jours de l'année 2022-2023, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2018;
- Madame Chantal Moisan, enseignante à l'école secondaire Champagnat de La Tuque, congé d'une durée de six (6) mois, soit les 100 derniers jours de l'année 2020-2021, dans un plan de trois (3) ans, entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Adoptée à l'unanimité.

### **3.2 Congé sans traitement - Temps complet**

#### **RÉSOLUTION CE 50 0518 :**

CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel a demandé un congé sans traitement à temps complet pour l'année scolaire 2018-2019;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE d'accorder un congé sans traitement à temps complet à madame Katia Cournoyer, animatrice de vie spirituelle et d'engagement communautaire à l'école secondaire Val-Mauricie de Shawinigan, du 1<sup>er</sup> août 2018 au 31 juillet 2019.

Adoptée à l'unanimité.

### **4. Demandes d'aide ou de contribution financière**

#### **RÉSOLUTION CE 51 0518 :**

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a le mandat de disposer des demandes de contribution ou d'aide financière présentées à la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a procédé à l'examen de demandes en tenant compte des critères établis par la Politique relative aux demandes de contribution ou d'aide financière présentées à la Commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE que soient autorisées les demandes de contribution ou d'aide financière décrites au document CE 0518-03.

Adoptée à l'unanimité.

## 5. Clôture de la séance

### RÉSOLUTION CE 52 0518 :

Monsieur le commissaire représentant du comité de parents Yves Cossette PROPOSE, vers les 18 h 52, que soit déclarée close la présente séance du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

PRÉSIDENTE

Patricia Dupin

SECRÉTAIRE

Me Jean-François Lacombe